

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} janvier. — Le duc d'Orléans s'est rendu hier chez le ministre de la guerre, son supérieur en hiérarchie militaire. Il s'est fait annoncer : le duc d'Orléans, maréchal de camp.

— Le *Journal des Débats* revient aujourd'hui sur la question d'Orient ; il le fait d'une manière plus formelle encore qu'hier :

La *Gazette d'Augsbourg* vient de révéler à l'Europe une grande et curieuse nouvelle : l'Empire ottoman se relève ; il refléurit de plus belle. Au dedans, ordre et prospérité ; au dehors, paix et repos : qui a fait ce miracle ? Un trait de politique du Sultan Mahmoud. Il a changé en ami fidèle et dévoué, un voisin redoutable.

Nous ne croyons pas que la question d'Orient doive amener la guerre.

Si cependant la guerre doit éclater en Europe, s'il est décidé que nous devons renoncer à cette longue et heureuse paix qui a produit tant de biens depuis vingt ans, et qui a si merveilleusement développé le commerce et l'industrie, il n'y a pas de question où la guerre soit meilleure que la question d'Orient. C'est une guerre qui resserre notre alliance avec l'Angleterre, et où nous n'avons contre nous ni l'intérêt autrichien, ni l'intérêt prussien. La Russie aura beau vouloir faire prendre le change et transformer en guerre de principes une guerre de pur intérêt, personne ne s'y trompera.

La guerre d'Orient est une guerre d'intérêt : il n'y a point là cette lutte tant promise entre la liberté et le despotisme ; il n'y a point là cette propagande libérale qui épouvante si fort Vienne et Berlin. Si la France et l'Angleterre sont victorieuses dans cette guerre que nous ne croyons pas que la Russie accepte jamais, que résultera-t-il de leur victoire ? Il en résultera que l'empire ottoman vivra indépendant, s'il peut vivre, ou s'il ne peut pas vivre, il ne mourra point au moins au profit d'une seule puissance. Tel est le résultat de la victoire de la France et de l'Angleterre ; elle n'aboutit à aucune révolution ; à aucun accroissement du principe libéral ou du principe monarchique en Europe. C'est une simple liquidation d'intérêts. L'Angleterre et la France n'ont jamais mêlé dans la question d'Orient des questions de principes.

La question de l'Orient est le défaut de la cuirasse de la Russie, parce que, dans cette question, son ambition est à nu, et que là elle ne peut plus faire passer ses conquêtes sous le nom de coups portés à l'esprit révolutionnaire. Ce changement de ton, cette mauvaise humeur dans la *Gazette d'Augsbourg*, qui ne va pas jusqu'à la colère, ses plaintes qui s'arrêtent bien en deça de la menace, tout cela montre son embarras. Mais tout cela doit encourager la France et l'Angleterre à continuer leurs démarches, sans se laisser arrêter ni par le souvenir des vieilles fanfaronnades, ni par la séduction des nouvelles politesses.

— Le projet de loi relatif aux départemens de l'Ouest sera présenté à la chambre après le vote de l'adresse. Ce projet de loi ne repose sur aucune mesure exceptionnelle, il est seulement destiné à donner plus de force à l'action de l'autorité militaire et administrative, en mettant à sa disposition un corps de 2000 hommes de gendarmerie mobile réparti en divers cantonnemens et chargé de parcourir toutes les communes pour surveiller les individus ayant fait partie des bandes, qui, quoique peu nombreux, signalent sur divers points leur présence par des délits contre les personnes et les propriétés.

— Le maréchal Bertrand a déposé une proposition tendant à rapporter la loi qui bannit les membres de la famille Bonaparte.

— Sont morts en 1833, en France : neuf pairs, quinze lieutenans-généraux, treize maréchaux de camp, un cardinal, trois archevêques, trois évêques, six députés, vingt anciens députés à l'Assemblée constituante, conventionnels, du corps législatif, etc.

— Le premier numéro du *National* de 1834 a paru aujourd'hui, signé de M. Armand Carrel. Cette feuille est, au fond, la continuation pure et simple du *National*.

— Plusieurs quais des deux rives de la Seine au-dessous de la place de Grève et du Pont-au-Change sont couverts aujourd'hui par la Seine, et la circulation sur ces divers points n'est plus possible qu'en bateau.

— La cour de cassation (section criminelle) vient de rejeter le pourvoi de M. de Larochejacquin, condamné à mort par contumace par la cour d'assises de Bourbon-Vendée pour crime d'attentat contre le gouvernement. Quoiqu'une exception d'incompétence eût été soulevée par les coaccusés du demandeur contre les juges qui ont prononcé l'arrêt, la cour, adoptant les fins de non recevoir développés par le ministère public, a regardé comme absolues les dispositions de l'art. 473 du code d'instruction criminelle, qui déclare inhabiles à se pourvoir en cassation les condamnés par contumace.

— Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt le relevé suivant de la fabrication du numéraire dans les différens hôtels des monnaies, de France, depuis le premier avril 1803 jusqu'au 31 décembre 1832 :

Paris.	1,941,750,602	25
Bayonne.	93,591,402	25
Bordeaux.	85,075,712	25
La Rochelle.	61,478,123	25
Lille.	513,738,507	50
Limoges.	89,501,121	75
Lyon.	123,264,364	75
Marseille.	73,839,845	00
Nantes.	44,436,988	75
Perpignan.	80,325,903	25
Rouen.	251,957,084	25
Strasbourg.	35,128,355	25
Toulouse.	123,817,919	75
Aux hôtels supprimés de Gènes, Genève, Rome, Turin et Urtecht.	11,522,962	50

Total des monnaies décimales frappées au type français. 3,529,428,892 75

— Il vient d'être proposé au conseil-général des manufactures à Paris par la commission chargée de l'examen spécial :

- 1^o D'élever le droit sur les lins filés à 100 frs. par 100 kilogr. ;
 - 2^o De maintenir les droits existans sur les toiles ;
 - 3^o D'abaisser ceux établis sur les lins comme suit :
- | | |
|--|--|
| Lins en tiges vertes, de 1 fr. » à » fr. 50 c. | |
| sèches, de 1 20 à 60 | |
| ronies, de 1 50 à 75 | |
| teillés d'étonpes, de 10 à 1 » | |
| peignés, de 30 à 3 » | |

Le conseil a remis, pour statuer, à la séance suivante.

— On parle beaucoup d'un emprunt que la Porte désire contracter, et de négociations avec M. Nathaniel de Rothschild, qui est arrivé depuis quelque temps à Constantinople. Mais il est peu pro-

bable que la maison Rothschild, avec son expérience des affaires, veuille entamer des opérations financières avec la Porte. Le séjour d'un de ses agens s'explique d'ailleurs suffisamment par la liquidation de la dette grecque dont il est chargé. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— A Dresde, on vit, dans la soirée du 19, une jeune fille somnambule au haut d'une maison à cinq étages, grimper sur le toit, et approcher même du bord. La foule rassemblée dans la rue n'osait faire aucun bruit, de peur d'effrayer cette personne. Elle continua sa promenade périlleuse depuis sept heures jusqu'à onze. Pendant ce temps, la plus grande anxiété régna parmi les spectateurs. Par une lanterne sourde, on l'attira enfin vers une lucarne ouverte, dans l'espoir qu'elle y entrerait ; mais, au moment de s'y glisser, elle aperçut une lumière placée dans la chambre voisine ; aussitôt elle poussa un cri épouvantable, et tomba du haut de la maison dans la rue. La malheureuse somnambule est morte sur la place.

C'était une jolie personne de 19 ans, fille d'un boulanger qui possédait une petite fortune. Dès 7 heures, on l'avait aperçue marchant sur le toit escarpé de sa maison ; de temps en temps, elle s'asseyait pour arranger ses cheveux. Le toit étant en saillie, on la vit plusieurs fois se pencher au dehors du bord, en sorte que la foule rassemblée dans la rue, et obligée de garder un profond silence pour ne pas l'effrayer, resta immobile de stupeur. La police n'a pas fait son devoir ; autrement on aurait préservé cette malheureuse au moins d'une chute meurtrière.

Un maître de poste avait offert le foin et la paille de ses granges pour en faire un amas dans la rue, mais le père et la belle-mère de la jeune fille s'y opposèrent dans la crainte des frais. On proposa de tendre des filets. La police ne le voulut pas, attendu qu'il aurait fallu une heure de temps pour les attacher ; cependant il se passa quatre heures dans cette cruelle anxiété. On avait pris le parti de tenir des draps de lit étendus ; mais on s'en lassa et la police resta inactive. Des ramoneurs s'étaient encore offerts à monter par la cheminée sur le toit, et à saisir la somnambule ; mais ses parens étaient persuadés qu'elle finirait par rentrer spontanément dans la lucarne. Elle y serait rentrée en effet, sans accident, si malheureusement elle n'y avait aperçu de la lumière, ce qui la réveilla et causa sa chute.

Les habitans de Dresde sont indignés contre l'insensibilité de ses parens et contre l'inertie de la police qui sait très-bien agir quand il s'agit d'affaires politiques, et qui, dans cet événement affreux, n'a rien fait pour sauver la vie d'une personne, dont le triste sort intéresse vivement toute la ville de Dresde. On dit que le gouvernement saxon a ordonné une enquête contre la famille et contre les fonctionnaires de la police. Il est probable qu'elle n'aboutira à rien. La jeune personne s'était endormie vers cinq heures du soir sur un canapé. Peu de temps après, son somnambulisme ayant commencé, elle avait monté au grenier, et ayant ôté ses souliers, elle avait grimpé par la lucarne sur le toit, où par conséquent elle s'est tenue près de cinq heures.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 JANVIER.

Dans sa séance d'aujourd'hui, on a rejeté à l'unanimité de 29 voix le projet de loi relatif aux ventes de bois sur pied et récoltes pendantes par racines. On a nommé ensuite les 2 candidats pour la place vacante de conseiller près de la cour de

cassation. M. Calmyn a été nommé premier candidat, et M. Domis second. Il est donné ensuite lecture du feuillet des pétitions; les conclusions du rapport sont adoptées après quelques observations.

— M. Lehon part aujourd'hui de Bruxelles pour retourner à son ambassade à Paris.

LIEGE, LE 4 JANVIER.

Le *Moniteur* de ce matin publie le budget du ministère de la guerre et la loi par laquelle les députations des états provinciaux, et le comité de conservation qui remplace la députation des états dans la province de la Flandre orientale, sont chargés de dresser les budgets des voies et moyens et des dépenses des provinces pour l'exercice 1834.

— Un journal a rapporté dernièrement qu'un vacher des environs de Nivelles, venait d'hériter d'une fortune de trente mille livres de rente et qu'il se proposait de venir étudier à l'université de Liège. Voici ce qu'il y a de vrai dans cette histoire. L'individu en question se nomme Maeskens et il hérite d'une somme de cinq à six cents frs. une fois donnée. Maeskens est âgé de 30 ans au lieu de 15. Il est donc trop vieux pour venir étudier à l'université de Liège. Il est d'ailleurs simple d'esprit.

— On écrit de Gand, le 2 janvier : « On a trouvé sur l'ecclésiastique, qui a été retiré avant-hier du canal à Lovendeghem, un passeport délivré par la régence de Louvain le 6 septembre, qui donne sur sa personne les renseignements suivans : Il se nomme Stanislas-Jean-Joseph Michel van Cooth prêtre, âgé de 56 ans, né à Vierssen (grand-duché de Berg), et domicilié à Louvain, rue de Diest. Il n'y a pas de doute que ce prêtre ne soit le même dont les feuilles de Bruxelles ont annoncé la disparition, il y a trois semaines. »

— Le jour de Noël 25 décembre pendant la première messe la veuve Crevet domiciliée à Larren (district de Dixmude) étant allée chercher du bois dans une étable attenante à sa maison, y a été assassinée par un homme qui s'était caché dans cette étable et qui attendait certainement le départ de cette femme pour la voler. Le meurtrier est un forçat libéré nommé Vandevenne.

— Dans le cours de l'année 1833, il a été représenté à Paris 215 pièces nouvelles ainsi réparties : Académie royale de musique 4; Théâtre Français 12; Opéra-Comique 11; Opéra-Italien 1; Gymnase 19; Vaudeville 22; Palais-Royal 29; Variétés 23; Porte Saint Martin 13; Gaîté 12; Ambigu 28; Folies dramatiques 9; Cirque 4; Molière 23; Panthéon 9.

En 1831 on avait représenté à Paris 272 pièces nouvelles, et en 1832, 258.

Cent quarante-huit auteurs ont coopéré aux divers ouvrages représentés pendant le cours de l'année 1833.

— Dans sa séance du 21 décembre, le grand conseil de Berne, a voté à la majorité de 130 voix contre 3, on révision complète du pacte fédéral par une assemblée constituante.

— Voici un fait historique raconté par M. Fauche-Borel :

« En 1764, lors de l'émeute suscitée à Neuchâtel, en Suisse, contre l'avocat-général Baudot, qui avait voulu défendre les droits de son souverain, le grand Frédéric, sa maison a été forcée, on la mit au pillage. Fauche-Borel, alors âgé de 6 ans, vit jeter par les fenêtres les meubles, les pendules, les glaces; il vit de petits polissons attroupés, conduits par un chef de leur âge, attacher un chat tout vivant à la sonnette de la porte du magistrat, objet de la haine publique. Ce chef imberbe excitait ce ramas de petits furieux à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes. L'infortuné Baudot fut massacré, horriblement.

« Le lendemain se réveillèrent encore plus les inclinations de cet enfant, qui avait figuré dans l'émeute de la veille, et qui devint si effroyablement célèbre dans les troubles de la France, vingt-cinq ans plus tard. On le vit se glisser furtivement dans le cimetière, et enlever les planches qui rete-

naient la terre de la fosse creusée pour recevoir le cadavre de Baudot, et, après l'avoir comblée, se répandre, avec une joie féroce, dans la ville, au moment où l'on allait déposer les restes de la victime populaire dans sa dernière demeure, frédonner d'une voix de petit cannibale, un air qui avait pour refrain : *La terre le refusera, la terre ne le recevra pas.*

« Cet enfant, qui déjà préluait à une épouvantable célébrité, c'était Marat. »

— On lit dans un journal de Paris : « La concurrence fait invasion dans toutes les branches de commerce : voici maintenant un tailleur qui propose d'habiller *gratis* tous ceux qui lui donneront quatre pratiques. C'est la preuve que le fournisseur, ne gagnant qu'un habit sur quatre, il court le risque de mourir de faim. »

— M. Macdonald, dans sa relation d'un voyage à la Patagonie, décrit un oiseau trouvé dans une des îles voisines du détroit de Magellan. Il est plus gros qu'une oie; il a des ailes très-courtes, de manière à ne pouvoir s'élever au-dessus de l'eau : mais quand il est poursuivi, il en rase la surface avec une grande vitesse, battant l'air de ses ailes. Le bruit et la rapidité de ses mouvemens lui ont fait donner le nom de bateau à vapeur.

Au moment où tous les esprits sont occupés des chances de succès des routes en fer, il est à propos de présenter le résultat du premier semestre de 1833, pour le chemin de Liverpool à Manchester.

Il y a eu dans cet intervalle 171,421 voyageurs, 2,244 voyages pour les marchandises et 3,262 pour les voyageurs.

La recette a été de 1,103,271 f. pour les voyageurs.
982,546 « les marchandises.
65,960 « le transport du charbon de terre.

Total. 2,151,787
Le total des dépenses se monte à 1,322,512 f.

Bénéfice net. 829,275 fr.

En ajoutant à cette somme 17,325 f., restés en caisse du précédent semestre, les directeurs ont délivré à chaque action de 2,500 f. un dividende de 105 f. 25 c., ce qui représente un intérêt de 8 p. 01^e par an.

MUNICIPALITÉ.

La régence de Liège vient de publier un arrêté qui nous paraît un peu incisif.

Elle convoque les électeurs pour choisir trois nouveaux échevins.

Il nous semble qu'elle aurait dû attendre, avant de procéder au remplacement de M. Dejaer-Bourdon, que le pouvoir supérieur eut prononcé sur la réclamation dont M. Dejaer-Bourdon l'a saisie.

Certes nous n'approuverions pas des procédés trop péremptaires de la part du gouvernement à l'égard de la régence; mais en résulte-t-il que ce qui ne sied point au gouvernement central sied à la régence.

Un peu de réserve dans des collisions de ce genre n'est pas seulement une marque de prudence, mais encore de bon droit et de force.

En effet, si vous n'avez pas pour vous la conviction du public, une mesure tranchante produira peu d'avantages ou même du désavantage; et, dans le cas contraire, que perdiez-vous à attendre?

Maintenant, que peut faire le gouvernement? Peut-il, quelque soient ses égards pour un corps aussi important que la régence de Liège, où siègent des hommes depuis long-temps populaires, ne point suspendre les effets de l'arrêté par rapport au remplacement de M. Dejaer? Nous ne le croyons pas; car sa modération ferait ici l'effet de la faiblesse.

Or, une semblable décision venant de Bruxelles, la régence peut-elle passer outre? Nous ne le croyons pas non plus; car, en se plaçant sur ce terrain, nous pensons que l'opinion publique ne suivrait pas long-temps la régence. Elle aussi a des limites à respecter.

Qu'on ne s'y trompe point, le parti qui l'emporte aujourd'hui doit sa force à l'exagération et aux actes exclusifs du parti opposé. Nous ne parlons pas des discours, parce que leur efficacité est nulle en présence des actes contraires.

Il s'ensuit que les vainqueurs d'aujourd'hui, s'ils n'y prennent garde, vont se perdre par les mêmes raisons qui ont amené la chute de leurs adversaires.

Chose singulière! ces adversaires ne se rendent pas encore compte des causes de leur déclin. Ils les cherchent au dehors quand elles n'existent que chez eux. Ils accusent quand ils devraient s'amender; et, pour avoir l'air d'être sans torts, ils appliquent au sujet qui les préoccupe, tout ce que disent les personnes qui jusqu'ici ne veulent point s'occuper de cette affaire; de cette manière la discussion les aigris au lieu de les éclairer.

Aussi, pour toute réutation, nous nous en rapporterons volontiers à eux-mêmes; quand leur esprit plus calme aura repris cette sagacité dont, en d'autres occasions, ils nous ont fourni la preuve. Nous n'éprouvons nul besoin de dédaigner ceux que nous sommes réduits à combattre.

Nous ne sommes pas sans inquiétude pour l'opposition de 1834. Est-ce à la combinaison d'un système ou à la complicité des événemens qu'il faut attribuer le vuide qui se fait de jour en jour dans les thèmes favoris de l'opposition? C'est ce que nous ne voulons pas rechercher, mais toujours est-il que tous ses moyens de logique, d'éloquence et de sarcasmes l'ont abandonné à peu près complètement.

Le rôle de prophète politique a reçu tant de démentis qu'il ne peut plus être soutenu avec quelque succès. La royauté s'est fondée malgré les prophètes; malgré eux la Hollande se détache et se détachera tous les jours davantage d'un système ruineux et fausement calculé pour un pays tout marchand; nos propriétaires, nos commerçans, nos industriels ne se sont pas soulevés contre une politique qui devait dégrever le budget et nous maintenir l'appui de toutes les grandes puissances. Les prophètes ont dit que la Belgique ne trouverait pas de crédit en Europe et l'on se dispute son papier dans toutes les bourses.

Une autre opposition a dit que le gouvernement ne se soutiendrait pas s'il faisait alliance avec l'industrie et les lumières. Mais les industriels ne sont plus de cet avis. Dans une position difficile, c'est au gouvernement et aux chambres qu'ils s'adressent. Sans doute le pouvoir n'est pas un magicien dans aucun pays; il ne peut pas créer des colonies; il ne peut pas davantage dompter l'entêtement d'un cabinet voisin; il ne peut pas inventer une consommation pour une production exubérante. Mais tout ce qui est du ressort de la volonté, il le fait. Il se sert de tous ses moyens matériels et de son initiative parlementaire pour trouver une compensation à des débouchés qui n'existent plus momentanément. Il met en œuvre tous ses moyens de conviction sur la politique commerciale de la France pour vaincre une résistance qui étant l'ouvrage d'intérêts puissans ne peut pas céder à l'instant même.

Quant à l'opposition d'une certaine espèce, celle qui a trouvé le moyen de faire passer par comparaison le ton des halles pour du dandysme; celle-là n'a jamais eu une action réelle sur l'esprit belge. D'ailleurs ses armes eussent-elles été réellement tranchantes, elles les a maladroitement ébréchées. Elle a dit de tel homme qui se faisait écouter des chambres, qu'il ne savait ni lire ni écrire, de tel fonctionnaire ou député qu'il avait monté sur l'échafaud; elle s'est exprimée avec beaucoup de dédain sur la noblesse trop récente de tel prince ou de tel grand seigneur et sur le ridicule de la part de certaines personnes de n'avoir qu'une fortune de trente mille francs de rentes. Tout cela était prodigieusement adroit et bien calculé devant le bon sens belge; et cependant tout cela est mort et bien mort.

Avis. — MM. les membres de la commission chargée d'aplanir les difficultés relatives au théâtre, sont priés de bien vouloir se réunir à l'hôtel-de-ville mercredi prochain, 8 du courant, à 3 heures de l'après-dîner.

VARIÉTÉS. — DE L'ART CORRUPTEUR

Nous avons publié hier un article sur la corruption de l'art dramatique. Nous trouvons dans un journal de Paris une lettre qui traite spécialement de la corruption des arts du dessin et qui complète ainsi les réflexions que nous avons émises dans notre dernier N°.

J'habite ordinairement ma campagne, à quelques deux cents lieues de Paris. J'y vis fort retiré avec ma femme et deux enfants. Un journal politique, un des recueils littéraires qui se publient dans votre ville, une bibliothèque ancienne, mais bonne et assez complète, un portefeuille garni de belles gravures d'après les grands maîtres, un piano et de l'excellente musique, voilà ce qui nous aide à passer les longues soirées des jours pluvieux et froids; voilà ce qui nous délasse des travaux champêtres auxquels nous sommes livrés autant par goût que par raison.

Ma fille a dix-huit ans, mon fils en a seize; ni l'un ni l'autre n'ont quitté la maison paternelle depuis le jour de sa naissance. Je les ai élevés tous deux du mieux que j'ai pu. Mon fils n'est pas savant, mais il n'ignore aucune des choses qu'un homme doit savoir absolument; ma fille, bonne ménagère, musicienne passable, dessine comme on dessine pour s'amuser, et quand on a eu pour maître son père, qui n'est pas un artiste. Vous entendez que l'éducation morale de nos enfants nous a beaucoup occupés ma femme et moi; nous avons lieu de croire que, sous ce rapport, nous n'avons pas perdu notre temps: le bon grain prospère dans une bonne terre.

Je n'avais jamais vu Paris; ma femme ne le connaissait pas non plus; nous venions de faire un héritage qui élargissait un peu le budget de nos menus plaisirs. « Allons passer l'hiver à Paris! » Et nous sommes partis tous les quatre, nous faisant une grande joie de voir cette capitale de la civilisation du goût, des arts, comme on dit dans mon journal.

Je ne vous entretiendrais pas de tous mes désappointemens ce serait trop long; j'en garde les récits plaisans pour nos veillées avec nos voisins de la montagne. Mais il est une chose que je ne puis vous laisser ignorer, c'est l'impression fâcheuse que j'ai éprouvée dans trois circonstances importantes de notre vie depuis que nous sommes à Paris.

On ne peut pas aller au spectacle tous les soirs, et nous ne connaissons personne ici; quand nous ne sortons pas, nous lisons, ou plutôt nous avons essayé de lire. Je me suis abonné à un cabinet de lecture, et on m'a envoyé des livres nouveaux. C'est là, Monsieur, comme au théâtre; c'est pis encore peut-être. Vous connaissez ces livres; vous savez ce qu'il y a de vices parés, justifiés, prêchés même, l'immoralité peinte avec des couleurs séduisantes, de sang coulant à toutes les pages; vous savez quelle morale ressort de là! J'ai été pris à ce piège comme à l'autre, je ne soupçonnais rien du danger; j'y suis tombé, mes enfans y sont tombés aussi. Je ne leur ai pas laissé le temps de se complaire à tout ce hideux, qui est attrayant, apparemment, puisque tant d'auteurs l'exploitent, aux grands applaudissemens du feuilleton de mon journal; j'ai mis entre leurs mains quelques-uns de ces vieux amis de ma maison rustique. Mais voilà que mes enfans paraissent s'ennuyer de ma lecture; et les questions ont recommencé, questions auxquelles je ne sais vraiment que répondre.

Ce n'est pas tout. Il a fait un jour de soleil la semaine dernière, ce qui me paraît assez rare dans votre pays, soit dit en passant. Nous sommes sortis, et nous avons parcouru les boulevards dans toute leur longueur, regardant les étalages des boutiques, nous émerveillant des belles choses que nous découvrons, nous traitant enfin pas à pas en vrais provinciaux que nous sommes. Là encore il a fallu détourner la vue. Que d'obscénités gravées, lithographiées, étalées, encadrées! que de sujets lascifs! que de scènes voluptueuses! quelle recherche dans cette immodestie qu'on habille de toutes les manières pour frapper les regards des femmes et des jeunes filles, pour parler aux sens des jeunes gens! Cela est honteux, dégoûtant.

Est-ce donc là l'esprit de notre siècle? En sommes-nous revenus au dévergondage de la régence? Comment, on ne pourra laisser la clé à sa bibliothèque quand on sort, si l'on a une jeune femme ou une fille à marier! On ne pourra mener sa famille à une première représentation d'un drame ou d'un vaudeville, sans courir la chance d'entendre des propos de mauvaise compagnie, ou d'assister à des scènes de mauvais lieux! Il faudra passer sur le milieu de la chaussée du boulevard et du quai Voltaire, de peur d'être outragé par je ne sais combien d'images provocatrices, qui devraient trouver place seulement dans les boudoirs des femmes perdues, ou dans le cabinet de quelques libertins blâsés! Et c'est là cette civilisation dont Paris est si fier! Ce sont les arts dont il se vante!

L'art corrupteur est un monstre. Mieux vaudrait cent fois qu'il n'y eût point d'art chez une nation, que de le voir ainsi dégradé, scandaleux, et portant la corruption chez le peuple. La mission de l'art est belle, Monsieur; c'est ne la pas comprendre que de le rabaisser au rôle ignoble qu'on lui fait jouer. L'artiste exerce un sacerdoce; c'est le prêtre d'un Dieu; et qu'est-ce qu'un prêtre qui prêche la prostitution? C'est l'homme le plus misérable du monde.

« Faut-il donc proscrire le nu? » Voilà ce que me demandait un jeune homme, témoin de mon indignation, devant un de ces marchands d'estampes qui paient patente pour exposer dans les rues les fruits corrompus du crayon de quelques-uns de vos artistes. Je lui répondis: « Non, il ne faut pas proscrire le nu, mais la nudité. » Diderot a dit avec tout plein d'esprit et de raison: « Une femme toute nue n'est point indécente; la femme indécente est celle qui, étant nue, a conservé ses mules et sa cornette. » Il y a intention d'indécence dans ce soin de garder une partie féminine du vêtement. La Calliope de Corrège, la Vénus de Titien, ne sont pas plus immodestes que les Vierges de Raphaël; elles par-

lent à l'imagination artiste, elles plaisent par la forme et la couleur, par le modelé, l'énergie ou la grâce de la touche; elles ne s'adressent point du tout à l'imagination animale. Tout ce qu'on voit, chez vos marchands, de femmes demi-vêtues, sur des lits ou dans la campagne, seules, pleurant, regrettant, se souvenant, ou en société avec des séducteurs, sollicite au contraire les appétits grossiers. C'est un appât jeté aux passions ardentes. L'école corruptrice devrait-elle être ouverte ainsi au peuple? Craint-on donc tant que la morale soit si dangereuse pour lui, qu'on doive s'efforcer de la combattre par les moyens les plus sûrs: le théâtre et les arts du dessin? Qu'espère-t-on faire de la société quand on l'aura tout-à-fait corrompue? Qu'en a fait, s'il vous plaît, l'école qui a produit le *Sopha*, les *Liaisons dangereuses* et d'autres livres dont on n'ose pas même écrire les titres; l'école du peintre de miniatures et de gouaches qui poussa jusqu'au cynisme le libertinage assez élégant de Boucher; l'école qui a donné au théâtre le second acte du *Mariage de Figaro*? En vérité, Monsieur, je ne sais où l'on prétend aller par ce chemin; mais il me semble qu'on ne sera pas plus heureux quand toute pudeur sera un ridicule, toute modestie de femme un préjugé, toute décence publique un abus.

Ce n'est pas à moi à chercher le remède au mal que je vous signale; c'est à vous, c'est à tout ce qui a mission d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts. Je ne crois pas que ce grand dévergondage soit de la liberté, et je ne vois pas pourquoi il est permis d'étaler proprement des phrases à équivoques derrière une rampe de théâtre, des livres dangereux dans une étagère de librairie, des gravures obscènes derrière un vitrage, quand on défend de jeter des immondices sur la voie publique. J'ai lu dans un dictionnaire italien que *polizia* veut dire propreté; n'y a-t-il pas de magistrats pour la propreté morale?

Encore une observation: J'ai vu dans vos jardins publics toutes les statues soigneusement déguisées avec des feuilles de la vigne ou du figuier; permettez-moi de vous dire que cette précaution bien intentionnée va justement contre son but; c'est encore la cornette et les mules de Diderot. Tous les enfans, toutes les jeunes personnes savent très bien que le tronc de l'homme ne porte pas de feuilles; en faire croître sur les statues, c'est exposer bien des yeux à d'étranges curiosités, c'est provoquer l'impudeur, c'est habituer les jeunes filles et les jeunes garçons à voir dans les œuvres de l'art autre chose que l'art. On a eu tort d'avoir ces délicatesses qui avaient rendu plaisant le nom de M. le vicomte Sosthène de la Rochefoucault; au lieu d'élever l'art on l'a humilié: on l'a fait dangereux, corrupteur, quand il était pur et naïf; il est, pas des niaiseries d'une précaution maladroitte, coupable de bien des pensées mauvaises. Ces mystères là sont mauvais autant que la licence des œuvres dont je vous parlais tout-à-l'heure.

Quant à ces œuvres, moi qui les ai vues tout seul, pour les juger sous un autre rapport encore que leur moralité, je dois vous dire que la plupart sont issues de talens fort peu distingués. Ce sont des spéculations de l'incapacité. Tout homme qui peut faire mieux ne se ravate pas jusque-là; c'est la médiocrité qui profite de la porte largement ouverte parla liberté de produire, et elle se montre effrontée pour faire parler d'elle. Triste moyen, ignoble gloire! Au surplus, M. Charles Nodier, dans l'excellent discours qu'il a prononcé à l'Académie le jour de sa réception, a fait noblement la part de ces hommes qui corrompent par plaisir, il a dit, et j'ai bien retenu ses phrases: « Les talens vrais peuvent s'égarer, mais ils ne peuvent pas se perdre, parce qu'il n'y a point de talent vrai hors d'une bonne conscience. Le mépris des mœurs publiques, des affections généreuses a pu gêner quelques beaux esprits d'une portée médiocre, mais il n'a jamais fait tort d'un grand homme à l'admiration et aux respects de la postérité. » Cela est dit à merveille. L'oubli est pour les hommes qui corrompent la société et abusent de l'art.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 4 janvier.

Pain de seigle, 17 centimes au lieu de 18 centimes
Pain moitié seigle et moitié froment, 26 cent. au lieu de 27 cent.
Pain dit de ménage, cent. 36 au lieu de 37 centimes.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, rappellent aux personnes que la chose intéresse, l'obligation où se trouvent les débiteurs de rentes de passer des titres nouveaux avant le 25 mars 1834, à l'effet d'interrompre la prescription trentenaire et conserver les droits et privilèges des crédit-rentiers.

L'importance de cet objet et les conséquences funestes qui pourraient résulter pour les établissemens publics et les citoyens, nous font un devoir d'appeler toute l'attention des intéressés pour qu'ils se mettent en règle sous ce rapport.
A l'hôtel-de-ville, le 23 novembre 1833.

Les bourgmestre et échevins, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 5 janvier, abonnement courant, la 3^e représentation des *Deux Nuits*, opéra en trois actes, musique de Boyeldieu.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ DE REDOUTES.

La 4^e redoute aura lieu mercredi 8 janvier 1834.

On a OUBLIÉ dans une maison de cette ville un MANTEAU en drap bleu que l'on est prié de remettre au CAFE GREC, place Verte. L'on donnera une RÉCOMPENSE. 73

L. HENCHENNE, professeur au Conservatoire Royal de Musique, a l'honneur de prévenir le public, que son CONCERT aura lieu vendredi 31 janvier 1834, à la Société d'Émulation.

On peut souscrire et se procurer d'avance des cartes à son domicile, rue du Pont-d'Avroi, n° 539.

SALLE DE VENTE

RUE FERONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

Mardi et jeudi 7 et 9 janvier, à 2 heures, il sera VENDU une belle COLLECTION DE LIVRES d'histoire, littérature, poésie, jurisprudence et piété. Le catalogue se distribue à partir du 1^{er} janvier, à ladite salle et rue Petite-Tour, n° 68

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

VENTE DE DEUX MAISONS.

Lundi, 13 janvier 1834, aux 10 heures du matin, le notaire LAMBINON vendra en son étude, près de l'hôtel de ville à Liège, deux MAISONS situées rue des Urselines, Hors-Château, à Liège, cotées n° 97 et 98. S'adresser audit notaire LAMBINON, dépositaire du titre de propriété. 65

Une MAISON DE COMMERCE de cette ville, qui a ses relations établies, cherche un VOYAGEUR. S'adresser à la rédaction de la présente feuille. 12

DUPELOU-PIRARD, tapissier de Paris, RUE DE LA RÉGENCE, vient de recevoir un grand assortiment de MOUSSELINES brodées, damassées et unies; ÉTOFFES pour meubles de toute couleur, DAMAS en laine; TAPIS de table, de pied, de foyer et descentes de lit; STORES gothiques et autres; TOILE Persa, FRANGES en soie, en laine et en coton, de toute couleur; BORDURES, galons et ornemens de rideaux etc. Il vend le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

AU MAGASIN DE LA PLACE-VERTE, N° 780,

Sont arrivés des grands assortiments de lainages, comme bas pour femmes, hommes et enfans de toutes les grandeurs et toutes qualités; chaussettes, chaussons, gilets, et jupons tricotés, gilets et caleçons en laine tissé, et écharpes plus de 2000 gilets et caleçons en flanelle de santé, le gilet depuis 3 à 15 francs, caleçons depuis 3 frs. 50 à 18 fr.; grandes parties de foulards des Indes et autres, cravattes en soie noire et fantaisie et un grand assortiment de schalls complet. 736

A VENDRE L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE au grand complet avec planches et bien reliée. S'adresser rue Féronstrée; n° 702, à Liège. 947

A LOUER pour le printemps prochain, une MAISON, située à Chaudfontaine, près de la grand'route, composée d'onze pièces, remise et écurie, et de 33 perches de jardins. S'adresser n° 22, sur le Marché à Liège. 63

A VENDRE un bon CHEVAL propre à deux mains. — S'adresser faubourg St.-Laurent, n° 1429. 946

A VENDRE un beau CHEVAL propre à deux mains, avec selle, bride, etc., ainsi qu'un beau TILBURI tout neuf, avec harnais, très-bien garni en cuivre et généralement tous les effets de pansement, etc. S'adresser hôtel du Petit Pavil lon Anglais, rue Souverain-Pont, n° 320, à Liège. 59

CHAMBRES GARNIES à LOUER, place du Marché, n° 24.

VENTE PUBLIQUE D'UNE FERME.

Le mercredi 15 janvier 1834, à 10 heures du matin, à la requête de M. Th. Lamarche, négociant, à Mortier et autres ses frères et sœurs et à son domicile, par le ministère de M^e FLECHET, notaire, à Warsage, on exposera en VENTE publique, une belle PROPRIÉTÉ sise à la Bruyère, commune de Mortier, consistant en très-bons bâtimens, avec quatre bonniers de prairies bien arborées, et de première classe, le tout tenant ensemble. Aux conditions à prélière.

VENTE D'UNE FERME DE GRÉ-A-GRÉ,

Consistant en très-bons bâtimens d'exploitation, jardin et plusieurs prairies, le tout tenant ensemble; située à la Haye commune de Julemont, joignant à la route de Battice à Maestricht, d'une contenance d'environ six bonniers métriques, appartenant indivisément aux enfans Braham de Julemont. S'adresser à M^e FLECHET, notaire à Warsage, pour en faire l'acquisition.

A LOUER pour en jouir dès maintenant, une belle MAISON, avec fournil et jardin, située sur le Marché à Dalhem, propre au commerce ou à un rentier, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, autant à l'étage, et superbes caves et greniers. S'adresser à M^e FLECHET, notaire, à Warsage. 993

UN OUVRIER TYPOGRAPHE, peut se présenter au bureau de cette feuille.

PROGRAMME du CONCERT vocal et instrumental qui sera donné samedi 11 janvier 1834, à la salle de la Société d'Emulation, par H. LÉONARD, élève de M. Rouma.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture de don Juan, musique de Mozart.
- 2^o Quatrième concerto pour le violon, par Spohr, exécuté par M. Léonard.
- 3^o Air chanté par M. Delnoz.
- 4^o Air varié pour le cor, exécuté par M. Loxhay, fils.
- 5^o Air chanté par M. Bouchy.
- 6^o Variations concertantes pour deux violons, par Wassermann, exécutées par MM. Rouma et Léonard.

2^o PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Obéron, musique de Weber.
 - 2^o Troisième polonaise pour le violon par Mayseder exécutée par H. Léonard.
 - 3^o Air chanté par M. Bouchy.
 - 4^o Concerto pour deux clarinettes, par Krommer, exécuté par MM. Kerstenne.
 - 5^o Romance chantée par M. Delnoz.
 - 6^o Air varié pour le violon, par Mayseder (œuvre 45), exécuté par H. Léonard.
- Le concert commencera à 6 heures.

On peut d'avance se procurer des billets au prix de la souscription, rue d'Amay, n° 652, et le jour du concert au bureau
Prix d'entrée : 3 francs.

A VENDRE

Une MAISON, située à Liège, rue derrière Ste. Catherine, n° 174, restaurée à neuf, et consistant en une BOUTIQUE donnant sur la rue, avec vitrine, belle cuisine, pompe à l'eau, quatre chambres à feu, avec deux étages, grenier au-dessus et deux grandes caves, on peut l'occuper de suite. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de Comédie, à Liège. 44

VENTE DE TERRAINS

Situés dans la commune de Héron.

Le 15 janvier 1834, à 9 heures précises du matin, il sera procédé par M^e Bolinne, notaire à Huy, en son étude, sise rue du Tribunal, à la VENTE publique aux enchères, de 40 pièces de terrain, provenant de la ferme de Héridia, contenant ensemble, non compris les chemins, 48 B. 69 P. 40 A., métriques, de 1^{re} et de 2^e classe, divisés en 15 lots, qui seront d'abord exposés en détail et ensuite en masse, pour être adjugés définitivement. Ces biens, très propres à y bâtir, sont garantis libres de charges, un tiers du prix seulement sera payable comptant. Les titres de propriété, un extrait du plan cadastral et le cahier de charges et conditions, sont déposés en l'étude dudit notaire BOLLINNE, où l'on peut en prendre connaissance. S'adresser aussi pour renseignements, au n° 777, rue St-Jean-en-Isle, à Liège. 45

VENTE PUBLIQUE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ ET DE RENTES.

Judi, 9 janvier 1834, neuf heures du matin, il sera procédé en la demeure du sieur WAUCOMONT, Hôtel de la Paix, rue du Coin à Herve, à la requête des héritiers de M DE LEONARDS, d'Achel, par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères publiques de la propriété et rentes ci-après.
PREMIER LOT. — Une ferme, située à la chaussée commune de Thimister, consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et prairies de première classe, le tout tenant ensemble, contenant onze bonniers nonante-cinq perches trente aunes, joignant à Mde. De Villers, née de Fabricebeckers, à Paul Olivier, à M. Delvaux à la chaussée qui conduit de Battice à Henri-Chapelle, aux enfans Jaminet et au sieur Troisfontaines.

SUIVENT LES RENTES.

SUIVE et ordre des LOTS.	INDICATION des RENTES.		INDICATION des CAPITAUX.		NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
	Francs.	cent.	Francs.	cent.	
2 ^e .	243	41	6077	87	Jean Pierre Jaminet de Stembert Limbourg.
3 ^e .	109	40	2434	45	Jacques François de Deliége, de Sirronval-Charneux.
4 ^e .	97	24	2431	45	Henri Franssen, de Henri-Chapelle.
5 ^e .	95	41	2118	73	Enfans Mathieu Ladot de Goë Limbourg.
6 ^e .	71	41	1580	24	Léonard Joseph Laoureux de Henri-Chapelle.
7 ^e .	52	84	1320	82	Corneil Creischer de Lansenberg, commune de Welkenraed.
8 ^e .	48	62	1215	52	Léonard Joseph Laoureux; de Henri-Chapelle.
9 ^e .	48	62	1069	71	Antoine Deheselle de Thimister.
10 ^e .	43	76	972	46	Jean Debeolle, de Clermont.
11 ^e .	38	90	972	46	Mathieu Joseph Diveux, de Faschamps-Mortier.
12 ^e .	38	90	972	46	Jean Lambert Rahier, de Baelen.
13 ^e .	42	54	850	90	Léonard Joseph Laoureux, de Henri-Chapelle.
14 ^e .	38	29	850	90	La veuve Jean Henri Collau, demeurant à Aabel.
15 ^e .	40	51	809	96	Gaspar Xbonneux, de Henri-Chapelle.
16 ^e .	37	52	821	72	La veuve Ulrick Koopman, de Verviers.
17 ^e .	24	65	616	28	Gerardy Delhoek, de Chainex-Battice.
18 ^e .	30	39	607	78	Pierre François Closset, de la commune de Baelen.
19 ^e .	24	31	486	22	Enfans d'Antoine Cool, de Welkenraed.
20 ^e .	21	88	486	22	Jacques François Deliége, de Sirronval-Charneux.
21 ^e .	9	72	267	43	Jean Gaspar Palm, de la commune de Montzen.
22 ^e .	9	72	267	43	Charles Warnotte, de Verviers.
23 ^e .	9	44	189	62	Jean-Gerard Firon, de la commune de Battice.
24 ^e .	188	35	6278	43	Les communes de Beusdael et Sippenaken, près Teuven.

S'adresser pour les conditions de la vente et les titres de propriété en l'étude dudit M^e OPHOVEN, au Haut-Tiége ou en sa demeure de M. L. JACOB, rue du Coin, à Herve. 884

Le notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, est chargé de VENDRE les RENTES dont la désignation suit :

N ^o d'ordre.	INDICATION des RENTES.			INDICATION des RENTES en frs. et cts.		INDICATION des CAPITAUX.		NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
	Flor.	S.	L.	Fr.	C.	Fr.	C.	
1	23			27	95	559	17	Mathieu et Joseph Evrard, cultivateurs, a Montegnée.
2	9	10		11	55	231	00	Lambert Thiry, id. au même lieu.
3	4			4	86	97	25	Joseph Marcoty, id. id.
4	9	7	2	11	40	228	00	Le même, id. id.
5	13			15	80	316	00	Delmay, id. id.
6	6	5		7	60	152	00	Dieudonné et Catherine Joiris. id. en lieu dit Verdbois.

RENTE EN NATURE.

7 3 setiers épeautre. Les mêmes.
Ces RENTES sont payées exactement et très-bien hypothéquées. 35

Les Actionnaires dans l'ancienne compagnie impériale et royale d'Assurance de la ville d'Anvers, sont invités de vouloir bien se rendre le lundi 13 janvier 1834, à onze heures du matin, à la salle de vente par Notaires, canal des Récollets, section 1, n° 2043, afin de délibérer sur ce qu'il convient de faire dans l'intérêt de la société, tous les directeurs étant morts. 999

(143) On fait savoir que le lundi treize janvier 1834, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à la VENTE aux enchères d'une MAISON située à Liège, rue de la Régence, n° 735, ayant une façade de douze mètres quarante centimètres (42 1/2 pieds), cour, fournil, écurie et petit jardin. On peut dès-à-présent prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la VENTE en l'étude dudit notaire. 998

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une MAISON n° 700, avec 48 perches 92 aunes (4 verges granges 6 petites) de jardin en dépendant, située en Glain, commune d'Aus et Glain S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie à Liège. 998

Un DOMESTIQUE connaissant bien le service de table cirer les bottes, battre les habits, peut se présenter au n° 517 place derrière St-Paul. 988

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8^o sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN. un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.
Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8^o ordinaire.
Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du Politique. 998

LA SANTÉ.

Journal populaire de médecine, paraissant une fois par mois, par collection de quatre feuilles qui sont envoyées aux abonnés au fur et à mesure qu'elles paraissent. Ce journal se fait uniquement pour le peuple, afin de lui apprendre les moyens de conserver la santé. Il saura maintenant quels sont les aliments, les vêtements ou les habitudes nuisibles pendant les épidémies, les différentes saisons, les lieux qu'il habite, etc. Ce journal, pendant le choléra et la grippe, eût rendu d'immenses services, car il eût appris au peuple à éviter tout ce qui pouvait appeler sur lui ces maladies, et à connaître les premiers remèdes à employer une fois qu'il en était atteint.
On s'abonne rue Feydeau, n° 4.
Prix par an, 6 francs pour Paris, et 7 frs. 50 c. pour la province.
A Liège, au bureau de cette Feuille.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Une MAISON située à Liège, rue Hors-Château, n° 171^{er} ayant servi à une distillerie.
Et une autre avec jardin sur les Fossés, n° 252, portant l'enseigne de l'Anneau d'Or.
S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 31 déc. Dette active, 50 5/16 0. — Ditto, 94 7/16 00 — Bill. de change, 22 7/16. Oblig. du Syndicat, 88 15/16 — Ditto, 72 1/2. — Rente des dom., 0 0/100. Act. de la Société de commerce, 00 0/10 — Rente française, 00 0/10. — Ditto de 1833, 0/10. — Obl. russe Hop. et C^e, 102 1/8 0/100. Ditto de 1828, 102 1/8 — Inscript. russes, 66 1/2 000. — Empr. russe 1831, 93 1/2 000. — Rente perp. d'Esp. 63 1/16 — Ditto 41 3/8 00. — Dette diff. d'Esp., 14 00/100 — Obl. mét. Autriche, 93 3/4 — Lots chez Gollals, 00 0/10 00 — Cert. Naples falc., 85 3/4. — Oblig. Danoises, 00 0/10. — Oblig. du Brésil, 0 0/10. — Cortès, 17 7/8. — Ditto Grec, 000 0/10. — Lots de Pologne, 112 0/10.

Bourse d'Anvers, du 2 janvier.

Changes. — Amsterdam c. j. 1/8 à 1/4 perte. — Paris c. j. 3/16 P. — Londres c. j. 40 1/2 et P. — Hambourg c. j. 35 5/8; 2 mois 35 7/16. — Francfort c. j. 36 5/16.

	a courts jours.	a deux mois.	a trois mois.
Amsterdam.	118 1/10 P		
Londres.	42	41 92 1/2 A	
Paris.	47 5/16	47	46 7/8
Francfort.	manque		
Hambourg.	35 5/8	35 7/16	A 35 5/16

Escompte 4 1/2 1/10.

Effets publics. Belgique Dette active, 100 1/2 A. Id. diff. 42 0/10 0. — Oblig. de l'entr., 000. — Empr. de 48 mill., 95 00 0/10 0/10 0. Id. de 12 mill., 0/10. Id. de 24 mill., 0 0/10. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/10. Id. différée, 00 00. — Oblig. synd., 0 0/10. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 95 00 0. Espagne. Guebb., 85 1/2 00 A. Id. perp. Paris, 5 p. c., 41 1/2. Id. perp. Amst., 41 1/2 00 0/10 00 0. Idem dette différée, 13 5/8 3/4 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 2 janvier.

Le schooner belge L'Eclair, cap. Salzsieder, ven. de Lisbonne, chargé de fruits et sel.
Le pleyt belge jonne Johanna, cap. Rieke, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises.
Le koff hanovrien Maria Angelina, cap. Lange, ven. de Riga, chargé de graine de lin.

Bourse de Bruxelles, du 2 janv. — Belgique. Dette active: 50 3/4 P. Emp. 24 mill., 95 1/2 P. — Hollande. Dette active: 50 0/10 A. — Espagne Guebb., 85 1/2 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 1/10, 48 0/10 P. Id. Amst. 5 p. 1/10, 63 1/8 0. Id. Paris, 3 p. 1/10, 41 1/4 0. Cortès à Lond., 17 1/2. Dette dif., 14 0/10 P.

Prix des grains vendus au marché de Hasselt, le 3 janvier.

Froment, l'hectolitre, 13 fr. 90 c. — Seigle, 9 60. — Orge, 9 60. — Avoine, 5 40. — Genièvre, à 10 degr. 43 00.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège